



**VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE**

ANN LEVASSEUR, B.Com CIM

Conseillère en placement, Vice-présidente
Gestionnaire de portefeuille

450 680-2380 | LevasseurA@vml.ca

MAINTENIR LE CAP!

PROTECTION | PRÉSERVATION | PATRIMOINE

Édition octobre 2020

GESTION DE PATRIMOINE

La planification fiscale durant le COVID

Durant cette pandémie nous découvrons des occasions de changement, que cela soit volontaire ou non.

Je vous propose ici-bas ce lien du bureau d'avocat fiscaliste Paquette et associés, sur les opportunités de planification fiscale sous forme de gel de succession. (Je n'ai aucune relation d'affaire ni personnel avec cette firme.) En voici un extrait :

PLANIFICATION FISCALE À LA SUITE DE LA PANDÉMIE RELIÉE À LA COVID-19 - COMMENT EN PRENDRE AVANTAGE

« Dans le cadre d'un gel successoral, l'entrepreneur « gèle » ses actions en actions privilégiées avec une valeur fixe et émet des actions ordinaires de croissance à ses enfants ou une fiducie familiale pour le bénéfice de ses enfants. Ceci « gèle » la facture d'impôts qui sera due à son décès. »

<https://www.paquette.legal/planification-fiscale-suite-a-la-pandemie-covid-19-fr.php>



INVESTIR

MÉFIEZ-VOUS DES ENTREPRISES ZOMBIES!

Nous voilà dans le mois où nous devons nous méfier des fantômes et farfadets, des marchés qui font peur et...des entreprises zombies!

Selon le Corporate Finance Institute, une société Zombie est une «...société endettée qui ne peut rembourser que les intérêts de sa dette. Ces sociétés ne génèrent que des flux monétaires suffisants pour payer les intérêts de la dette et sont incapables de réduire le montant principal. Par conséquent, ils n'ont pas de liquidités ou de capacités excédentaires et stagnent, ce qui signifie qu'ils n'ont pas la capacité de réinvestir dans leur croissance.»

Ces entreprises sont techniquement en faillite. Elles continuent de fonctionner avec des flux de trésorerie très faibles ou inexistantes et n'ont que peu ou pas d'argent à investir dans la croissance, ce qui n'ajoute aucune valeur pour les investisseurs. Elles sont effectivement à peine vivantes mais toujours en activité, d'où le terme de sociétés zombies.

Ces dernières années, le nombre de ces sociétés quasi insolubles a augmenté en grande partie grâce aux banques centrales qui maintiennent des taux d'emprunt si bas. Le peu de liquidités dont disposent les entreprises zombies sert à payer l'intérêt de leur dette.

Le danger pour les investisseurs est que sans le savoir ils peuvent détenir de telles sociétés, soit individuellement ou soit par l'intermédiaire de FNB. Les actions de ces sociétés pourraient ne rien valoir, ce qui peut entraîner des pertes considérables pour un investisseur. Ce ne sont pas seulement les petites entreprises qui peuvent être des zombies, mais aussi les grandes entreprises que certains jugent trop grandes pour faire faillite.

Oui, les sociétés zombies sont parmi nous, et le seul moyen de leur échapper est de suivre une approche d'investissement disciplinée et de maintenir le cap sur votre stratégie de placement. Ça va mieux dormir la nuit...sauf pour les fantômes et farfadets...

LE MOT DU MOIS

Krach Boursier : Un krach boursier est une chute soudaine des marchés boursiers 10% ou plus sur une très courte période. Ils sont parfois causés par des ventes de panique à court terme liées à des événements d'actualité qui peuvent à leur tour déclencher un effet domino de ventes automatisées et d'appels de marge. Ils peuvent aussi être causés par des événements économiques sous-jacents, comme ce que nous avons vu en mars de cette année

OCRCVM Réglementé par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

FCPE
Fédération canadienne
de la profession
des conseillers
en placement
MEMBRE